
**Vêtements de protection à utiliser contre
les particules solides —**

Partie 1:

**Exigences de performance des vêtements
de protection contre les produits
chimiques offrant une protection au
corps entier contre les particules solides
transportées par l'air (vêtements de
type 5)**

[ISO 13982-1:2004/Amd 1:2010](https://standards.iso.org/iso-13982-1-2004-amd-1-2010)

<https://standards.iso.org/iso-13982-1-2004-amd-1-2010>

AMENDEMENT 1

Protective clothing for use against solid particulates —

*Part 1: Performance requirements for chemical protective clothing
providing protection to the full body against airborne solid particulates
(type 5 clothing)*

AMENDMENT 1



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 13982-1:2004/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c09b5ee9-c733-480d-8907-222dc102beab/iso-13982-1-2004-amd-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c09b5ee9-c733-480d-8907-222dc102beab/iso-13982-1-2004-amd-1-2010>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2010

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 13982-1:2004 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 94, *Sécurité individuelle — Vêtements et équipements de protection*, sous-comité SC 13, *Vêtements de protection*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c09b5ee9-c733-480d-8907-222dc102beab/iso-13982-1-2004-amd-1-2010>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 13982-1:2004/Amd 1:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c09b5ee9-c733-480d-8907-222dc102beab/iso-13982-1-2004-amd-1-2010>

Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides —

Partie 1:

Exigences de performance des vêtements de protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air (vêtements de type 5)

AMENDEMENT 1

Page 1, Article 2

Remplacer le troisième document de référence énuméré par le suivant:

ISO 13982-2, *Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides — Partie 2: Méthode d'essai pour la détermination de la fuite vers l'intérieur d'aérosols de fines particules dans des combinaisons*

Ajouter à la liste le document de référence suivant:

EN 13274-4:2001, *Appareils de protection respiratoire — Méthodes d'essai — Partie 4: Essais à la flamme*

Page 2, 4.1

Supprimer la phrase suivante:

«Les matériaux doivent également répondre à l'exigence de résistance à l'allumage (EN 14325:2004, 4.14).»

Ajouter la phrase suivante, après la note:

«Lorsque la résistance à la chaleur et à la flamme est requise, trois éprouvettes d'essai doivent être soumises à essai conformément à l'EN 13274-4:2001, méthode 3, le côté extérieur du matériau du vêtement étant exposé à la flamme. Le matériau du vêtement de protection ne doit pas fondre et la flamme résiduelle doit être < 5 s.»

Page 5, Article 5

Ajouter la phrase suivante à la fin de la liste:

«i) le numéro et l'année de la norme EN correspondante dans le cas où les vêtements de protection contre les produits chimiques ont aussi été soumis à la résistance à la chaleur et aux flammes.»

Page 6, Article 6

Ajouter la phrase suivante à la fin de la liste:

«k) l'avertissement suivant doit être mentionné: «Matériau inflammable. Tenir éloigné du feu», sauf si la résistance aux flammes a été démontrée conformément à la norme appropriée.»

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 13982-1:2004/Amd 1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c09b5ee9-c733-480d-8907-222dc102beab/iso-13982-1-2004-amd-1-2010)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c09b5ee9-c733-480d-8907-222dc102beab/iso-13982-1-2004-amd-1-2010>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 13982-1:2004/Amd 1:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c09b5ee9-c733-480d-8907-222dc102beab/iso-13982-1-2004-amd-1-2010>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 13982-1:2004/Amd 1:2010
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c09b5ee9-c733-480d-8907-222dc102beab/iso-13982-1-2004-amd-1-2010>

ICS 13.340.10

Prix basé sur 1 page